

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVROY

Séance du 21 février 2024

Liste des délibérations prises lors de la séance :

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le conseil Municipal a acté le fait d'avoir réalisé le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

2. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a octroyé les subventions exceptionnelles suivantes:

- L'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP 62) → 50 €
- L'IPPON CLUB → 200 €
- L'Association Française des Sclérosés En Plaque (AFSEP) → 50 €

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

3. AIDE AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INONDATIONS : SUBVENTION POUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AU-MONT

Saint-Etienne-Au-Mont est l'une des 17 communes de l'agglomération boulonnaise reconnues en catastrophe naturelle après avoir connu quatre crues en deux semaines ; près de 350 bâtiments ont subi des dégâts lors de ces inondations.

C'est un travail colossal que doivent fournir la Mairie et les élus pour un jour offrir de nouveau un visage de petite ville paisible et accueillante, et cela va également nécessiter des moyens financiers colossaux.

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 2500 € au C.C.A.S. de la ville de Saint-Etienne-Au-Mont

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

4. INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LE POUVOIR D'ACHAT

Le Conseil Municipal a instauré la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat d'un montant de 300 € brut pour chaque agent éligible (soit environ 170 agents en mairie de Rouvroy), quel que soit sa quotité de travail, s'il a été présent les 12 mois sur l'année de référence. Si l'agent est éligible mais qu'il n'a pas été présent 12 mois sur l'année de référence, le montant de la prime sera alors calculé au prorata du nombre de mois effectué, arrondi à l'entier supérieur.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

5. ADHESION A L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'association Vacances Ouverte (205 €/an), afin de participer à l'opération Vacances Pour Tous, et de permettre à 500 rouvroysiens de partir en vacances en 2024.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

6. DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE POUR MADAME LE MAIRE

Le Conseil Municipal a accordé la protection fonctionnelle à Madame le Maire au regard des injures dont elle a été victime le 6 mai 2023. Elle a déposé plainte le 19 mai 2023, et elle est convoquée à une audience du tribunal judiciaire d'Arras le 23 mars 2024.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

7. CONVENTION AVEC LA SPA ET L'ASSOCIATION GIVENCHATS POUR LA STERILISATION DE CHATS

Le Conseil Municipal a approuvé un projet de convention avec l'association GIVENCHATS et la SPA dont l'objet est la stérilisation de 10 chats errants d'ici le 31 décembre 2024.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

8. CREATION / MODIFICATION DE POSTE

Le conseil municipal a créé un poste d'ingénieur territorial à temps complet, et un poste de référent Santé Accueil Inclusif pour le centre multi accueil Anne Sylvestre.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

9. TARIFICATION RESTAURATION MUNICIPALE POUR L'ACCUEIL DE GROUPES

Un tarif unitaire de 3,10 € a été créé pour l'accueil de groupes constitués à la restauration municipale dans le cadre d'une action associative, éducative ou sportive.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

10. MOTION DU GROUPE MAJORITAIRE DES ELUS COMMUNISTES ET REPUBLICAINS CONTRE LA FERMETURE DES CLASSES

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale nous a annoncé son intention de fermer deux classes à la rentrée scolaire 2024/2025, l'une à l'école Briquet, l'autre à l'école Ferry-Brossolette.

Cette décision est incompréhensible, injustifiée et inacceptable. En effet, les effectifs de l'école Briquet augmenteront l'année prochaine et ceux de Ferry-Brossolette restent stables depuis 10 ans.

Cette baisse des moyens, résultante des politiques d'austérité affichées par le Gouvernement, porte atteinte aux fondements même de notre système éducatif. En effet, la réduction des moyens compromet la capacité des établissements à fournir un enseignement de qualité, à accompagner chaque élève dans son parcours scolaire et à garantir l'égalité des chances.

Les fermetures de classes engendrées par cette diminution des moyens ont en effet des répercussions néfastes sur l'apprentissage et le développement des élèves. Réduire le

nombre de classes, c'est surcharger celles qui restent, c'est nuire à la qualité des enseignements, c'est compromettre l'attention portée à chaque élève et la diversité des approches pédagogiques. Les classes surchargées entravent l'épanouissement des élèves, l'inclusion des situations les plus difficiles et les plus isolées et renforcent les inégalités déjà fortes sur le territoire.

Nous ne pouvons tolérer un tel mépris et de telles incohérences, d'autant que la commune a engagé des investissements très conséquents pour les écoles concernées et les élèves qui les fréquentent.

Face un tel constat, nous, élus de Rouvroy réunis en conseil municipal, réaffirmons notre engagement indéfectible en faveur d'une éducation de qualité, accessible à tous, et pour la préservation des services publics. Nous demandons en conséquence à l'Etat via son représentant, le DASEN :

- L'abandon du projet de fermeture de classes dans les écoles Briquet et Ferry-Brossolette
- Un débat national sur l'avenir de l'éducation en France, en impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, des collectivités locales et de la société civile.
- La réouverture des classes déjà fermées et la création de nouvelles classes là où les besoins sont identifiés.